

GROUPE 2 HERBICIDE

Herbicide PEAK[®] 75WG

HERBICIDE

USAGE AGRICOLE

Herbicide granulé dispersable dans l'eau pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs de grande culture, le maïs de semence, le sorgho et le millet.

EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

GARANTIE :

Prosulfuron75%

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

L'herbicide PEAK 75WG contenu dans cet emballage est conditionné en 4 sacs hydrosolubles. Chaque sac hydrosoluble contient 13,3 g de l'herbicide PEAK 75WG et permet de traiter 1 ha (2,5 ac).

Ne pas toucher aux sacs hydrosolubles avec des gants mouillés car les sacs se dissoudraient. Ne pas ouvrir les sacs hydrosolubles. Entreposer au sec, à l'abri du gel. L'entreposage prolongé à des températures sous 0 °C peut rendre les sacs hydrosolubles fragiles.

N° D'HOMOLOGATION : **25310**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **53,2 g (13,3 g x 4)**

Syngenta protection des cultures Canada, inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

NE JAMAIS FAIRE AVALER QUOI QUE CE SOIT À UNE PERSONNE INCONSCIENTE. Amener la personne incommodée dans un endroit sûr, non contaminé. Si elle a cessé de respirer, désobstruer les voies aériennes et pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traiter selon les symptômes. En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir la personne incommodée ou faire un lavage d'estomac. On peut administrer 5 mg/kg d'une suspension de charbon médicinal (50 g/400 mL d'eau) pour absorber le reste de la substance toxique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas inhaler les poussières ni le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une combinaison, des gants et des bottes résistant aux produits chimiques pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Ne pas manger, boire ni fumer pendant les opérations de mélange et d'application. Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'emploi. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les remettre. Se laver à fond à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Se conformer strictement aux recommandations figurant sur cette étiquette pour manipuler et appliquer ce produit. Éviter d'appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étangs, marécages, l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée pour le bétail ou à des fins domestiques. Ne pas réutiliser le contenant; voir la section « DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION ».

Ne pas retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant l'application.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans le maïs traité ni couper cette culture comme fourrage dans les 60 jours suivant l'application. Ne pas récolter le grain dans les 120 jours suivant l'application. Ne pas laisser paître le bétail dans le sorgho ou le millet traités ni couper ces cultures comme fourrage dans les 60 jours suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, à l'abri du gel et à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments de consommation humaine ou animale. L'entreposage prolongé à températures sous 0 °C peut fragiliser les sacs hydrosolubles.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1 800 327-8633 (FASTMED)

Les noms de produits marqués des symboles ® ou MD sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.